

PREMIER BILAN DE L'OBSERVATOIRE INTER-ASSOCIATIF DES EXPULSIONS COLLECTIVES DE LIEUX DE VIE INFORMELS

1200 EXPULSIONS DEPUIS LA DERNIERE TRÈVE HIVERNALE !

Paris, le 15 novembre 2019

Aujourd'hui, au moins 91 500 personnes sont contraintes de vivre dans des cabanes, des tentes, des caravanes installées sur des terrains, ou bien d'occuper des immeubles ou des maisons inoccupées¹.

A ces conditions de vie indignes s'ajoutent de nombreuses expulsions ! L'observatoire inter-associatif des expulsions collectives de lieux de vie informels², en place depuis un an, a recensé **1 159 lieux de vie expulsés par les forces de l'ordre en France métropolitaine** entre le 1er novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

Près de 63 000 personnes vivaient dans ces lieux. Les résultats de l'observatoire des expulsions de lieux de vie informels montrent que :

- Près de 85% des expulsions ont été recensées dans les seules villes de Calais et Grande-Synthe, où de nombreuses personnes exilées sont contraintes de vivre des semaines, voire des mois, dans des lieux de vie indignes. La grande majorité sont des ressortissants afghans, érythréens et soudanais. Dans ces villes, la base juridique des expulsions est à 94% inconnue : les pouvoirs publics ne s'efforcent même plus de justifier ces pratiques.
- Les 181 autres expulsions recensées dans le reste du territoire métropolitain ont concerné au moins 15 400 personnes³, originaires pour la plupart d'Europe de l'Est, Roms ou perçues comme telles. A l'inverse de Calais et Grande-Synthe, ces expulsions font le plus souvent suite à des procédures juridiques.
- Près de 90 % de ces expulsions n'ont donné lieu à aucune proposition de mise à l'abri, d'hébergement ou de relogement suite à leur expulsion. Ceci n'est pas sans conséquence sur les personnes : retour à la rue, errance et reformation d'autres bidonvilles ou squats.

Les associations de l'observatoire des expulsions de lieux de vie informels rappellent que **des solutions d'hébergement et de logement dignes et pérennes doivent être proposées à chacun, quelle que soit l'origine des habitants, leur situation administrative, leurs projets et leurs besoins**. Les pouvoirs publics doivent se saisir de manière urgente de cette question, pour la dignité des personnes et pour enrayer une des manifestations les plus dures de la crise du logement.

CONTACTS PRESSE :

Anne Lambert de Cursay, Fondation Abbé Pierre : media@fap.fr / 01 55 56 37 45

Insaf Rezagui, Médecins du Monde : insaf.rezagui@medecinsdumonde.net / 01 44 92 14 86

Manon Fillonneau, Collectif National Droits de l'Homme Romeurope : manon.fillonneau@romeurope.org / 06 68 43 15 15



1 : Fondation Abbé Pierre, rapport 2019 sur l'état du mal-logement

2 : Les partenaires de cet observatoire sont : la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, la Ligue des droits de l'Homme, le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, la Plateforme des Soutiens aux migrants, la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage et l'Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens.

3 : Parmi ces personnes, 10 800 étaient encore présentes dans les lieux le jour de l'expulsion.